



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Police de secours du quotidien

Question écrite n° 3570

### Texte de la question

Mme Frédérique Meunier attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la nouvelle police de secours du quotidien. En effet, des réunions de présentation et de proximité ont eu lieu dans les départements. Cependant, les contours de cette police sont encore très flous. Elle lui demande quelle sera réellement la valeur ajoutée de ces polices en zones rurales où la police nationale et la gendarmerie jouent déjà ce rôle.

### Texte de la réponse

La police de sécurité du quotidien (PSQ) ne consiste aucunement en une nouvelle police qui se placerait en complément des forces de sécurité étatiques ou municipales. Il s'agit en fait d'une doctrine globale de sécurité publique ayant vocation à s'appliquer sur tout le territoire de la République, en métropole comme outre-mer et donc aussi bien dans les quartiers sensibles que dans les territoires ruraux, péri-urbains, les métropoles ou les villes. Cette future doctrine, qui devrait voir le jour début 2018 à l'issue de vastes consultations (nationales, territoriales et individuelles) qui se sont déroulées sur deux mois fin 2017, s'articule autour de 3 axes fondamentaux : - renforcer les capacités d'agir des forces de sécurité ; - déconcentrer davantage les politiques de sécurité ; - renforcer le lien avec la population. Pour la gendarmerie nationale, la sécurité du quotidien vise à produire de la sécurité par le contact. Ainsi, chaque département de métropole et d'outre-mer connaîtra en zone de gendarmerie nationale une expérimentation « contact » afin de ne délaissier aucun territoire, d'éviter les déserts de sécurité ou la création de territoires de radicalités. Il s'agit surtout d'adapter aux besoins les effectifs pour maximiser la présence sur le terrain, en priorisant les missions à l'échelle des arrondissements par un contrat opérationnel déconcentré, négocié et répondant aux attentes du territoire, de sa population et de ses élus, à qui il sera rendu compte semestriellement au-delà des contacts réguliers instaurés par la mise en place d'un référent dédié pour chacun d'entre eux. La réponse de sécurité sera ainsi adaptée et modulée. Cette proximité renouvelée, dans une approche partagée avec tous les partenaires de sécurité, se conduira à la fois sur les territoires physiques de toutes natures mais aussi dans l'espace numérique et sur le champ des mobilités. Cette démarche de transformation pour répondre aux attentes de la population en matière de sécurité, s'appuiera sur un certain nombre de projets innovants tels que NEOGEND (tablettes ou smartphones pour chaque gendarme), la brigade numérique, la main courante gendarmerie, l'emploi de réservistes fidélisés ou des formations rénovées à la proximité. Toutefois, la réussite de ce projet ambitieux ne trouvera toute sa plus-value qu'à la condition, au-delà des renforts en effectifs et moyens prévus pour la gendarmerie, de simplifications procédurales, d'allègement des tâches des gendarmes mais aussi d'éventuels nouveaux pouvoirs, sur lesquels le Gouvernement travaille avec détermination.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Frédérique Meunier](#)

**Circonscription :** Corrèze (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 3570

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : [Intérieur \(Mme la ministre auprès du ministre d'État\)](#)

**Ministère attributaire** : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [5 décembre 2017](#), page 6049

**Réponse publiée au JO le** : [23 janvier 2018](#), page 616